LE NUMERO : 25 CENTIMES

Édition du "RÉVEIL DU NORD" 166, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

VENDREDI 16 MAI 1930

BUREAUX : ROUBAIX (Téléph. 9-51) 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING (Téléph. 9-85) 8, rue Desurmont, 8

A PROPOS D'UN CONGRES

Dès 1790, une Princesse sema dans notre région, l'idée de la délégation cantonale

LES délégués cantonaux du département du Nord vont se réunir en Congrès le 18 Mai à Lille. Deux questions de grande importance figurent à l'ordre du jour de la séance. La principale, à nos yeux, est celle qui a trait aux moyens à employer pour rendre la fréquentation scolaire meilleure. Ces Messieurs ont eu là une excellente idée. Espérons pour le bien de la collectivité qu'il en résultera un peu plus que des vœux sans sanctions pratiques.

Autre excellente idée : celle du banquet. Mais là il ne s'agira plus que de la fréquentation des bons restaurants dignes de ces citoyens distingués que sont tous les délégués cantonaux. Ils ne auraient, en effet, mieux sceller qu'à coups de fourchette l'amitié confraternelle qui doit les unir dans leur lutte contre l'école buissonnière en particulier et l'ignorantisme en général.

Quels moyens trouveront-ils ? Il semble bien que jusqu'à présent, on en ait employé de toutes sortes, bons comme mauvais. De même que les méthodes pédagogiques changent assez souvent pour en revenir en fin de compte, mais en sourdine, à la claque salvatrice préconisée par les Pestallozzi, de même on revient-on toujours, pour encourager la fréquentation scolaire, à la seule chose qui compte : l'intérêt. Ne parlons pas des bienfaits moraux qui découlent de l'enseignement primaire. L'esprit humain se forme lentement et ce n'est pas encore demain que les récalcitrants au devoir de scolarité accepteront de se soumettre de bonne grâce à ce devoir. La pratique de celui-ci devient d'ailleurs de plus en plus difficile.

Les enfants qui, il y a à peine cinquante ans, avaient le droit de quitter l'école primaire dès l'âge de sept ans pour entrer en apprentissage ne le peuvent plus maintenant avant douze. Il y a là, certainement un bienfait pour l'enfant, mais par contre une gêne pour certains foyers. Nous n'excusons pas. Nous constatons simplement. Déjà, en 1790, une grande dame, Comtesse de Lannoy, née Princesse de Rubempre (arrière-petite-fille du Comte de Rubempré, bienfaiteur de la commune de Vertain, dont nous parlions l'autre jour), constatait, elle aussi, que tout n'était pas pour le mieux dans la fréquentation scolaire des pays soumis à son autorité. Et alors de Bruxelles où elle s'était réfugiée (parce qu'elle ne tenait vraisemblablement pas à ce que sa tête soit promenée dans Paris au bout d'une pique), elle lançait une sévère instruction dont nous allons citer quelques passages :

I. Etant informée que malgré la fondation de nos ancêtres il y a encore un grand nombre considérable d'enfants de notre commune de Vertain qui ne reçoivent presque aucune instruction...

II. Que les parents dont les enfants ne fréquentent pas assidument les écoles seront privés d'une partie des aumônes et ceux dont les enfants ne fréquentent pas du tout les écoles seront privés de tout ce qu'on était dans l'intention de leur donner.

III. Nous imposons à notre maître d'école et à ses successeurs la charge d'instruire tous les enfants des pauvres depuis le bas-âge jusqu'à huit ans. Pour ses soins, il lui sera payé par la fabrique comme de coutume.

IV. Nous chargeons notre chapelain d'instruire une partie des pauvres depuis l'âge de huit ans jusqu'à leur première communion.

V. Il devra veiller, ainsi que le maire, à ce que les écoles soient bien tenues et corriger tout ce qui peut nuire à la décence, la discipline et la bonne instruction.

VI. Nous enjoignons à notre Chapelain, pour exciter l'émulation des écoliers et ceux qui feront les plus grands progrès de répartir un louis d'or, soit en livres nécessaires, en habillements, chemises, en grain ou en argent, comme les administrateurs le jugeront convenable.

La bonne Princesse savait déjà qu'on n'attire pas les mouches avec du vinaigre et que la perspective d'apprendre à faire des bâtons sur un cahier n'est pas toujours un attrait suffisant pour suivre le chemin de l'école.

Ces divers paragraphes annoncent des idées qui, depuis lors ont pris corps :

1° Celle de la délégation cantonale, paragraphe V.

2° Celle des cours complémentaires, paragraphe IV.

3° Celle des caisses des Ecoles, paragraphe VI.

4° Celle de l'école gratuite, paragraphe III.

Et d'autres qui sont en germe, telle que celle de ces sociétés d'Emulation scolaire, comme il s'en crée de nos jours un peu partout.

Par ce qui précède, nos délégués cantonaux peuvent une fois de plus se rendre compte qu'ils ont eu des précurseurs infiniment plus véridiques qu'Hégésippe Simon, de si joyeuse mémoire. A eux de les surpasser si possible. Nous ne serons pas le dernier à les en féliciter.

Léon GILLOT.

Une disparition à Hasnon

Nous avons déjà signalé la disparition de M. Renauld Palmyr, retraité des Mines âgé de 61 ans, domicilié à Hasnon, rue F. Pelloutier ; ce dernier a quitté son domicile le 20 avril 1930. Nous reproduisons ci-contre la photo du disparu. Les personnes pouvant donner des renseignements sur cette disparition sont priées de s'adresser à la Mairie d'Hasnon.

DE NOUVEAUX ET AUDACIEUX EXPLOITS DES PERCEURS DE COFFRES-FORTS A ANZIN

Les dangereux bandits, dont le chef et un complice sont en prison ont commis deux importants cambriolages d'usines en quatre jours

DE NOTRE ENVOYE SPECIAL

La série des cambriolages de coffres-forts continue dans la région de Valenciennes.

Le calme paraissait être revenu depuis l'arrestation, il y a deux mois, du chef de la bande, Sigismond Jagiello, et d'un de ses complices, Ladislas Kwiatrowski.

Les industriels d'Anzin et des environs se croyaient, enfin, délivrés de la hantise de ces dangereux malfaiteurs.

Dimanche dernier, coup de théâtre, on apprend qu'un coffre-fort a été éventré à la corderie Hermignies, rue du Moulin à Anzin. Les cambrioleurs ont procédé de la même façon qu'en janvier dernier, lors des vols aux usines de Bruay, Beuvrages, Anzin et Valenciennes, de la même façon aussi qu'en 1926, dans les gares du Pas-de-Calais.

Est-ce une nouvelle bande, copiée sur la première, qui reparaît ? Est-ce les rescapés de la bande décimée par la police qui continuent leurs exploits ?

On hésite encore à se prononcer. Soudain, hier matin, nouveau coup de théâtre : on apprend que les malfaiteurs sont passés au bureau de la Société Anonyme des Chaux et Ciments, de la Bleuse-Borne.

Deux cambriolages en quatre jours. Deux vols avec effraction commis, dans un rayon réduit, avec une audace inouie.

La police mobile va intervenir. Les agents d'Anzin sont sur les dents. Arrivera-t-on, enfin, à mettre un terme à la carrière de ces bandits ? Il en est grand temps.

Ce ne sont pas seulement, en effet, de simples escarpes, mais des individus dangereux, mûrs pour le crime.

Il ont déjà fait couler le sang. Ils ont montré qu'ils ne reculeraient pas devant le meurtre : à Leforest, où ils tiraient des coups de revolver sur un employé de gare ; dans une usine d'Anzin, où ils assommèrent à coups de barre de fer un veilleur de nuit, etc.

Un jour ou l'autre, c'est fatal, dérangés dans leur travail, ils feront, laissant un mort sur le champ de leurs tristes exploits.

Avec cette éventualité, il ne s'agit pas seulement de préserver le bien des industriels, il faut aussi, et il en est temps, prévenir l'assassinat.

Une série qui commence

Nous avons relaté, lundi matin, les exploits des dangereux perceurs de coffres-forts, à la corderie Hermignies.

Comme ils l'avaient fait en janvier, et plus loin encore, en 1926, sous le commandement du sinistre Jagiello, ils ont pénétré dans l'usine en escaladant le mur de clôture ; ils ont cassé un carreau du bureau et, directement, sont allés au coffre-fort. Dans la double paroi d'acier ils ont percé deux trous à l'aide d'une chignolle de 12 m/m, toujours le même outil, et, avec un instrument très spécial, une sorte de pince coupante, ils ont découpé un vaste trou dans la paroi.

Même façon d'opérer à l'usine de Chaux et Ciments, où ils ont marqué leur passage, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Le mur escaladé, ils se sont servis d'une échelle pour descendre dans la cour ; ils sont gliés au bureau, ont brisé une vitre, ouvert la fenêtre et, une fois dans la place, ils ont, suivant leur procédé habituel, dévalisé le coffre-fort.

Deux cambrioleges en quatre jours, c'est aller vite en besogne. Sont-ils donc si certains de ne pas être découverts ? Il est vrai qu'ils ne manquent pas d'audace, comme on va le voir.

Une audace inouïe

Il faut dire que ces bandits ne s'attaquent pas aux grandes usines où ils pourraient trouver en face d'eux une surveillance sévère.

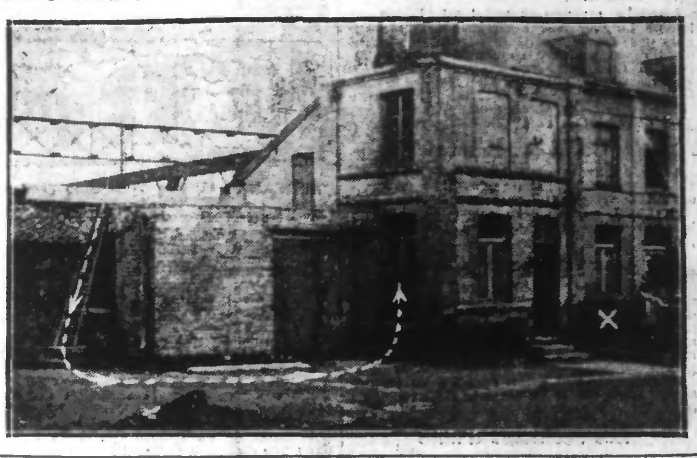

Les bureaux de la Société anonyme des Chaux et Ciments de la Bleuse-Borne, à Anzin. Le pointillé indique le chemin parcouru par les cambrioleurs qui, ayant escaladé le mur de clôture, sont venus briser la vitre d'une fenêtre. Le coffre-fort se trouvait dans une salle à l'endroit marqué d'une croix, à côté de l'habitation du contremaître.

Néanmoins, ils témoignent d'un rare mépris d'une prudence élémentaire.

C'est ainsi qu'à la Société des Chaux et Ciments, ils ont fracturé le coffre-fort qui se trouvait dans une salle contiguë aux appartements du contremaître de l'usine.

Alors que dans le bureau, ils découpaient la paroi du coffre, de l'autre côté du mur, reposaient le contremaître et sa femme.

Tous deux n'ont rien entendu. Les cambrioleurs travaillent-ils donc dans un silence complet ? C'est assez improbable car leur « travail » n'est pas très simple.

Et pourtant !

La femme du contremaître s'est levée deux fois au cours de la nuit pour aller au bébé, à 23 h. d'abord, à 2 h. ensuite. Elle n'a rien remarqué d'anormal.

Il y avait dans la cour deux chiens, qui la nuit donnent de la voix au moindre bruit. Ils n'ont pas aboyé.

A quels chevaliers du mystère a-t-on donc affaire ?

Prêts au crime pour un maigre butin

Qu'ont rapporté ces vols aux bandits ? A la corderie Hermignies, ils ont trouvé dans le coffre une servielle contenant 465 fr. et une caissette renfermant 19 fr. Ils ont aussi emporté une machine à calculer d'une valeur de 3.500 fr. et quelques objets divers.

A l'usine de Chaux et Ciments, ils se sont emparé d'une somme de 2.510 fr. Ils ont fouillé les tiroirs des tables et les bureaux, mais ce fut en vain.

Le butin est malgré pour une expédition aussi hasardeuse. Et cependant les bandits sont prêts au crime pour se défendre. Ils ont peut-être, sûrement même des revolvers, mais en ennemis du bruit, ils savent se munir d'autres armes aussi terribles.

C'est ainsi qu'au cours de leur dernier cambriolage, ils ont abandonné à leur départ du chantier, une barre de fer qu'ils avaient dérobée dans une usine voisine.

Dans les mains d'un homme décidé à se défendre, une barre de fer comme celle-là, longue d'un mètre est une arme terrible, qui abat quelqu'un sans faire de bruit.

Le 10 janvier dernier à Anzin, ce fut d'un coup d'une même tige de fer que fut assommé M. Léon Fleury, le veilleur de l'usine de la Bleuse-Borne.

L'enquête

M. Raoul, commissaire de police d'Anzin, a procédé aux constatations dans les deux usines visitées par les cambrioleurs. Il sera bientôt aidé dans son enquête par des inspecteurs de la police mobile délégués par M. Ucciani.

Parviendra-t-on enfin à mettre la main au collet de ces bandits qui se jouent de la justice, qui reviennent à quelques jours d'intervalles sur le théâtre de leurs précédents exploits pour en commettre de nouveaux. Sont-ils les complices de Jagiello et de Kwiatrowski, qui plus heureux que leurs chefs ont pu échapper aux filets des policiers et continuent leurs méfaits ? Cela est vraisemblable. Ils signent leurs expéditions de la marque de l'ancienne bande à Jagiello.

Ce dernier et son complice actuellement en prison, ne peuvent nier être les auteurs des audacieux cambriolages de janvier dernier. Il y a contre eux des preuves matérielles. Mais ils n'ont pas, pour cela, livré les noms de leurs amis.

L'enquête qui va se poursuivre sera, on ne peut en douter, très ardue, très difficile.

La bande qui opère actuellement est bien organisée pour le vol comme pour le crime. Elle est composée de véritables spécialistes passés maîtres dans l'art de « travailler le fer » et qui devant un coffre-fort, savent aussitôt à quel endroit il faut attaquer la paroi pour tomber sur la cassette.

Mais leur imprudence finira peut-être bien un jour par les faire démasquer.

Ce serait un grand soulagement pour la population de la région de Valenciennes mise à sac par ces voleurs qui sur la pente dangereuse et fatale ne tarderont pas à devenir des assassins.

L. B.

LE RETOUR A PARIS DE M. DOUMERGUE

Voici le président de la République, revenant d'Algérie et arrivant à Paris, en gare de Lyon. On voit, à ses côtés, M. Tardieu, président du Conseil, qui avait été l'attendre en compagnie de la plupart des ministres et des sous-secrétaires d'Etat. (H. Manuel).

Les maxima de salaires des bénéficiaires des Assurances Sociales

L'« Officiel » publia le décret portant de 15.000 à 18.000 francs, ainsi que nous l'avions annoncé, le chiffre limite de salaire ou de gain annuel prévu aux articles 1er, paragraphe 2, et 37, paragr. 1er, de la loi du 5 avril 1928, modifié dans les villes de plus de 200.000 habitants et dans les circonscriptions industrielles entourant les villes ainsi déterminées : Lille, les cantons de Lille, les cantons de Roubaix et de Tourcoing.

Grève des télégraphistes et téléphonistes parisiens

Pendant plus de deux heures, ces employés se croisèrent les bras hier matin. — A LILLE, une sorte de grève perlée eut lieu pendant 3 quarts d'heure.

Vers 11 heures, dans les différents services des P. T. T., un mouvement de protestation s'est dessiné. Il est resté partiel. Les agents qui venaient prendre leur service dans les centraux postaux et téléphoniques ont fait la grève des bras croisés. Le téléphone a été presque immédiatement embouteillé d'une telle façon qu'il est devenu impossible d'obtenir une communication dans certains secteurs.

Le mouvement, comme d'habitude, est parti des principaux bureaux, ceux du centre. Ainsi Central et Gutenberg, ainsi que les services de l'interurbain ont, en peu de temps, cessé de répondre aux appels des abonnés. Dans les bureaux de poste, les employés, évidemment avertis du mouvement, ont commenté aux clients les raisons de leur manifestation : « On ne veut pas nous payer comme il faut », disaient-ils.

Les bureaux plus éloignés du centre, les « Petits Centraux » comme Laborde ou Auteuil, ont été plus longs à participer au mouvement. Les téléphonistes, d'ailleurs, appelées par une de leurs collègues d'un Central au travail, ne refusaient pas de brancher une communication. Les habituels cris et chants des jours de grève ont marqué, aux deux importants centraux de la rue de Grenelle et de la rue du Louvre, les changements de service.

Dans les centraux télégraphiques

La grève des bras croisés s'est étendue au personnel du Central téléphonique de la rue de Grenelle, au moment du changement de service, à midi. L'équipe descendante a embouteillé les voies d'accès à la salle des appareils télégraphiques, empêchant l'équipe montante, d'accord avec elle, du reste, de prendre le travail.

Dans les grands centraux de la rue du Louvre, près de la Poste principale, le mouvement de grève a été observé avec une discipline unanime. Les téléphonistes se sont abstenues de toute manifestation extérieure, elles se sont bornées à ne pas répondre aux appels des abonnés. Par contre, les guichets de la Recette principale fonctionnent comme à l'accoutumée. Il en est de même dans les services postaux.

La reprise du service

A 13 heures, le service téléphonique a repris dans les différents centraux parisiens, où il avait été interrompu.

La grève a également cessé au Central télégraphique de la rue de Grenelle, où le travail a repris de façon normale, à partir de 13 h. 45.

Un communiqué de la Préfecture de police

La Préfecture de Police communique la note suivante :

« Le Syndicat National des P. T. T. avait organisé pour jeudi matin, entre 11 et 13 heures, une grève générale dans les centraux téléphoniques et télégraphiques de la Seine.

L'ordre de grève a été exécuté, mais d'une façon impartiale ; de nombreux agents ayant voulu travailler, les grévistes avaient fermé les portes des Centraux, de sorte qu'au moment de la rentrée, de nombreux employés n'ont pu rentrer. Cependant, par suite du sabotage du travail des agents restés à leurs postes, les services télégraphiques et téléphoniques ont été paralysés. Deux centraux, Gutenberg et Louvre, ont été principalement atteints par la grève. Aucun incident ne s'est produit. La police n'a pas eu à intervenir. Le Syndicat National des P. T. T. a également lancé un ordre de grève au personnel postier ; le service des lettres et des facteurs devra cesser le travail entre 18 et 20 heures ».

Des mesures et des sanctions vont être prises

Le Conseil des Ministres qui s'est réuni jeudi matin a examiné la situation à la suite de l'arrêt de travail de deux heures provoqué dans la moitié environ des services électriques des P.T.T. par la Syndicat des agents. Le conseil a arrêté les décisions suivantes : *Toutes mesures seront prises sans délai pour assurer contre le retour d'une telle interruption la marche des services publics. Des sanctions seront prononcées contre les agents qui, malgré l'injonction de leurs chefs, auront refusé de continuer leur travail.*

Le rajustement des traitements des fonctionnaires

Sur la proposition de M. Germain Martin, ministre du Budget, le Conseil des Ministres a arrêté les mesures à prendre en vue de répartir les crédits alloués par les lois des 29 décembre 1929 et 16 avril 1930 pour le rajustement des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LA FOIRE DE PARIS VA OUVRIR SES PORTES

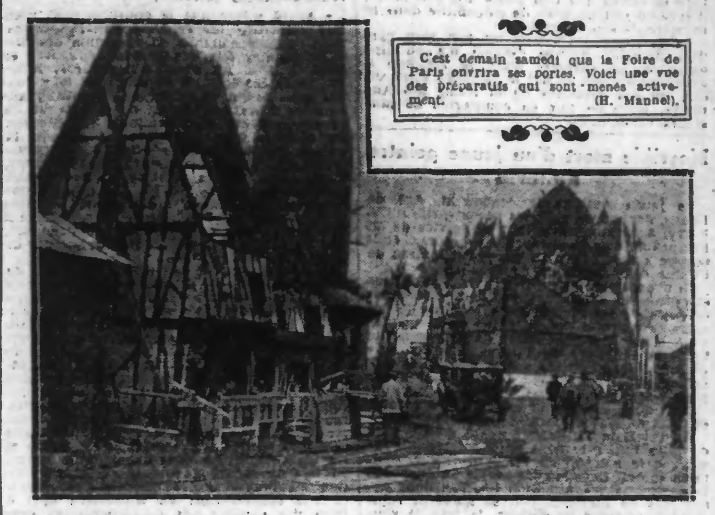

C'est demain samedi que la Foire de Paris ouvrira ses portes. Voici une vue des préparatifs qui sont menés activement. (H. Manuel).

Mouvement Préfectoral

M. Paul Dupuy, nommé secrétaire général du Pas-de-Calais.
M. Félix Giaccobi, nommé sous-préfet de Béthune

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

On publie le mouvement préfectoral ci-après :

Sont nommés : Secrétaire général hors classe du Pas-de-Calais, M. Paul Dupuy, secrétaire général hors classe de la Seine-Inférieure ;

Sous-Préfet hors classe de Béthune : M. Félix Giaccobi, secrétaire général de 1re classe de la Somme ;

Secrétaire général de 1re classe de la Somme : M. Maurice Georges, secrétaire général de 2e classe du Lot-et-Garonne.

M. PAUL DUPUY

M. Paul Dupuy, le nouveau secrétaire général hors classe du Pas-de-Calais, est né le 27 août 1884 à Figeac. Avocat, il est entré dans la politique en juillet 1907 comme secrétaire particulier du Ministre des Colonies. Il a été successivement sous-chef de cabinet du Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre (1911) : secrétaire général du Var (1912) ; appelé sous les drapeaux de 1914 à 1919, il a été ensuite chef adjoint du cabinet du Ministre de l'Agriculture, secrétaire général de 2e classe du Var (1919), sous-préfet de La Tour-du-Pin (1920), chef adjoint du cabinet du Ministre de la Guerre (1920), secrétaire général de la Seine-et-Marne (1921), rattaché à la Préfecture de la Seine-et-Marne (1926), secrétaire général de la Seine-Inférieure (1926).

M. Dupuy est chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre avec deux citations, de la croix de guerre hellénique, chevalier de la Couronne de Roumanie, officier Nichan Alouite et des divers ordres civils français.

M. FELIX GIACCOBI

M. Félix Giaccobi, le nouveau sous-préfet hors classe de Béthune est né le 22 juillet 1891 à Aix-en-Provence. Licencié en droit, il a été successivement chef de cabinet du Préfet des Hautes-Pyrénées en 1913, chef de cabinet du Préfet des Alpes-Maritimes (1915), sous-préfet de Barcelonnette pour la durée de la guerre (1917), chef du secrétariat particulier du Ministre de l'Instruction publique (1920), sous-préfet d'Argentan (1920), à La Palisse (1921), secrétaire général de la Moselle (1925) et secrétaire général de la Somme (1929).

Il y a trop de charbon en Angleterre

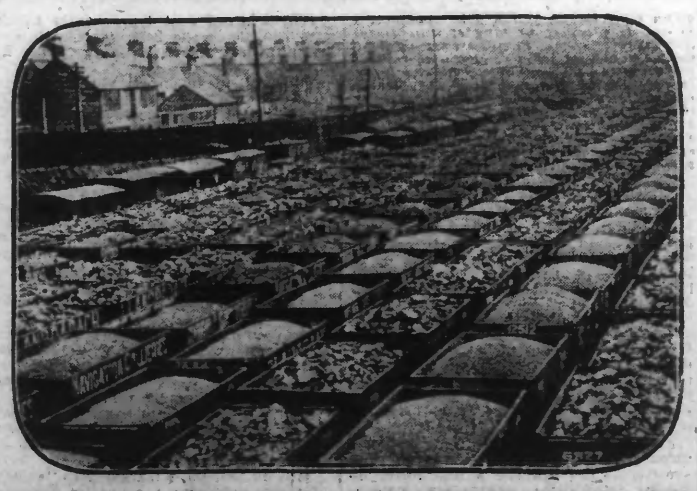

La production du charbon gallois dépasse de beaucoup les demandes, et l'on peut voir des milliers de tonnes de charbon chargées sur wagons attendant dans les gares le bon plaisir des clients. (W.W. Ph.)

Deux condamnés allaient tenter l'évasion de la prison Saint-Nicaise A ARRAS

La prison Saint-Nicaise a failli être le théâtre d'une double évasion, qui avorta à la suite d'une indiscrétion d'un des intéressés. Après un travail de longue haleine, Gaston Guénard, qui tua sa femme d'un coup de fusil de chasse aux Baraques, près de Calais, et fut condamné à 10 ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Pas-de-Calais, et un complice, Jérémie Dufloo, condamné à 4 ans de prison pour vols dans les gares, avaient confectionné les outils et engins nécessaires pour favoriser leur projet.

Ils en ont été empêchés, ou plutôt Guénard vit s'écrouler son projet, qu'il ne devait mettre à exécution qu'au cas où son pourvoi en Cassation aurait été rejeté, parce que son indiscret complice vendit la mèche.

Deux copains...

Parmi les prévenus qui se ressemblaient chaque jour dans l'atelier de la prison Saint-Nicaise se trouvaient Gaston Guénard et Jérémie Dufloo. Les deux hommes, Guénard, ex-quartier-maître de la marine, et Dufloo, ex-employé au chemin de fer, ne devaient pas tarder à entrer en relations. Guénard, condamné par la Cour d'assises à 10 ans de travaux forcés, protestait chaque jour de son innocence, et Dufloo, un des principaux coupables des pillages de gares et de trains, ne pouvait digérer qu'un de ses complices, toujours recherché par la police, n'ait été appréhendé par elle. Un projet d'évasion mûrit bientôt. Il fallait préparer l'opération. Guénard attendait le prochain arrêt de la Cour de Cassation où son avocat, Me Michaux, de Boulogne, s'était pourvu, et Dufloo voulait échapper à sa comparution en correctionnelle.

Guénard, on se souvient, aîné de 15 enfants, fut mis à l'atelier dès l'âge de 13 ans, puis, à 18 ans il s'engageait pour 3 ans aux équipages de la flotte. En 1920, il était quartier-maître à bord du croiseur « Waldeck-Rousseau » où il passa avec succès son brevet de scaphendrier. Guénard est un ouvrier de première force à l'atelier, et manie les outils de mécanicien-ajusteur avec dextérité.

...qui s'entendaient bien...

Son crime ? Le samedi 9 novembre, vers 20 h. 30, Guénard, après le repas du soir, décida de partir à la chasse à la hutte. Sa femme, Aimée Varlet, 24 ans, venait de mettre au lit deux de ses enfants et avait près d'elle le dernier né. Une discussion, qui faisait suite à d'autres fort violentes, s'éleva au sujet d'une tirelire brisée. Guénard accusa sa femme d'avoir soutiré l'argent des enfants. L'homme, violent, avait maintes fois menacé sa compagne de lui mettre la tête en bouillie, et dans le pays l'on s'attendait à un malheur. Ce soir-là, Guénard devint fou furieux, et alors que sa femme tenait le marmot sur sa poitrine pour l'allaiter, il se précipita sur son attirail de chasseur, se saisit de son fusil, qu'il venait de charger, et devant les enfants terrorisés, criant désespérément « non papa, non papa », l'arme partit. Comment ? Guénard a toujours prétendu qu'il n'avait pas visé, qu'il n'avait pas voulu tuer sa femme. Le malheureuse reçut l'horrible décharge en plein cœur. Le condamné, à l'instruction, devant les jurés de la Cour d'assises, déplora l'accident : l'arme s'était déchargée seule sous la brusquerie du geste inconscient de l'imprudent chasseur.

Guénard entendit la lecture d'un verdict affirmatif auquel les jurés avaient ajouté des circonstances atténuantes. Il fut condamné à 10 ans de travaux forcés. Après sa condamnation, Guénard protesta de son innocence et en appelait à la Cour de Cassation dans l'espoir de comparaître une nouvelle fois devant les jurés.

...pour s'évader...

C'est ainsi qu'il confia ses secrets à Dufloo et trouvant en lui un complice, tous deux projetèrent de s'évader.

Dans l'atelier de Saint-Nicaise, Guénard et Dufloo étaient occupés sous la surveillance vigilante de gardiens actifs. Mais, les deux hommes trompèrent pourtant ceux-ci. Ayant ramassé sur le sol une tige de fer, un déchet de ressort de voiture d'enfant, Guénard, ouvrier d'art, trouva l'occasion de l'utiliser pour fabriquer une fausse clef. A force de patience, travaillant avec acharnement hors l'œil du gardien, ils réussirent à faire une pièce véritablement précise. Dufloo tournait la meule et Guénard façonnait. Ils firent un passe-partout d'un bout et de l'autre une clef à boulon. Ce n'était pas suffisant, tous deux façonnèrent une espèce de harpon avec crochet avec une tige en fer trouvée dans l'atelier. Ce harpon devait être posé à l'extrémité d'une corde à nœuds. Guénard, avec son expérience devait le lancer au faîte du mur de clôture, puis, après l'ascension, les deux hommes devaient redescendre de l'autre côté de la prison, vers les fortifications des Hochette et trouver ainsi le chemin de la liberté.

Une corde à nœuds faite par la main experte du quartier-maître Guénard avec des bouts, des morceaux de chanvre, d'une longueur de vingt cinq mètres, fut confectionnée. Tout était prêt. Le tout avait été caché sur l'imposte d'une fenêtre. Ils attendaient l'heure. L'heure propice avait décidé Guénard, était midi. Un seul gardien fit ouvrir la porte et s'attaquaient à la muraille.

...mais l'un d'eux vendit la mèche

Guénard avait compté sans son complice Dufloo, qui vendit la mèche. Dufloo, condamné à 4 années de prison, avait été changé de quartier, des prévenus il venait de